

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, M. Patrick PERDRIAU, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Antoine SANTOS, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES :**  
Mme Jacqueline BLAIN qui donne pouvoir à M. Patrick PERDRIAU  
Mme Judith MONTAUBAN qui donne pouvoir à Bernadette MARTINEAU  
Mme Christelle SOURISSE qui donne pouvoir à Sonia LAUTRU  
Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Christelle BRILLAUD

Date de la convocation : 07/10/2025

M. Julien GUILLON est nommé secrétaire de séance.

**N° : DELCM2025-10/08**

**OBJET : MARCHÉ DE PREPARATION ET FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL – AVENANT N°1**

Madame Jocelyne GUIBERT, adjointe en charge des affaires scolaire, explique qu'en ce début d'année scolaire 2025, la Commune a été informée que la société Convivio, prestataire de restauration scolaire, confectionne dans la cuisine municipale des repas destinés à l'accueil de loisirs de l'Herbergement (mercredis et vacances). Ces repas sont élaborés à partir des locaux et équipements communaux, en mobilisant notamment l'eau, l'électricité et le gaz pris en charge par la Commune.

Afin de régulariser la situation, et dans la continuité des pratiques existantes (notamment pour les repas du collège), des échanges ont eu lieu avec le responsable clientèle de Convivio.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le marché conclu avec la société Convivio pour la confection des repas de restauration scolaire,

Considérant que la société Convivio confectionne également des repas pour l'accueil de loisirs de l'Herbergement dans la cuisine municipale,

Après délibération et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer un avenant au marché de restauration scolaire actant le versement par Convivio de 0,35 € par repas confectionné et exporté sur le site de l'accueil de loisirs de l'Herbergement
- De dire que les recettes correspondantes seront imputées au budget restaurant scolaire (14602), article 70878 – autres produits de gestion courante

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance  
Julien GUILLON

Le Maire  
Emilie DUPREY

